

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 10/03/2023

**Délibération n° 2023-004-3  
Séance du 7 mars 2023**

-----  
Adhésion à l'Association des Archivistes  
Français  
-----

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 1901 autorisant la création de l'Association des Archivistes Français, créée en 1904,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le rapport de présentation en date du 23 février 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'Association des Archivistes Français,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1 :** Approuve l'adhésion à l'Association des Archivistes Français dont le siège social se situe 8 rue Jean Marie Jégo 75013 Paris.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.

**Article 3 :** Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 200 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**



**François-Marie DIDIER**